

Table ronde 13 - Jeudi 27 juin 2024 - 10h45

L'ÉLU RÉNOVATEUR, OU COMMENT RÉUSSIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS AVEC ACTEE

ACTEE |

Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

INTERVENANTS Animation par Stéphane SIGNORET



Hervé DELVA

Conseiller Délégué de la Ville d'Hazebrouck et Vice-président du Territoire d'énergie Flandre

Jean-Luc DUPONT

Président du SIEL37 - Territoire d'énergie Indre-et-Loire, Vice-président de la FNCCR

Philippe ICKE

Directeur, Territoire d'énergie Var

Dominique RAMARD

Président du SDE22 - Territoire d'énergie Côtes-d'Armor, Vice-président de la Commission EnR-MDE de la FNCCR, Vice-président du programme ACTEE

Éric TREVOIZAN

Président du Syndicat FEDENE Efficacité Énergétique

Nicolas TURCAT

Directeur du programme ÉduRénov, Banque des territoires

Stéphane SIGNORET

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons aborder le sujet de la rénovation des bâtiments tertiaires publics, qui représentent une surface de l'ordre de 280 millions de mètres carrés. Il s'agit d'un poste de dépense énergétique très important pour les collectivités. Il est donc crucial de réduire les consommations de ces bâtiments. Le programme ACTEE est un outil comportant plusieurs leviers permettant de générer des investissements de rénovation et de travaux.

Nous avons le plaisir d'accueillir six intervenants à cette table ronde. **Nicolas TURCAT** est Directeur du programme ÉduRénov à la Banque des territoires. **Jean-Luc DUPONT** est maire de Chinon, Président du SIEL37 et Vice-président de la FNCCR. **Éric TREVOIZAN** est Président du Syndicat FEDENE Efficacité Énergétique et Directeur des relations interprofessionnelles chez Idex. **Hervé DELVA** est Conseiller délégué de la ville d'Hazebrouck et Vice-président du Territoire d'Énergie Flandre (SDIE). **Philippe ICKE** est Directeur du Territoire d'Énergie Var. **Dominique RAMARD** est Président du SDE22 Territoire d'Énergie Côtes-d'Armor et Vice-président de la FNCCR.

Nous allons en premier lieu présenter le programme ACTEE et les actions que chacun de vous a pu mettre en œuvre.

Stéphane SIGNORET

Dominique RAMARD, pourriez-vous rappeler les ambitions d'ACTEE et dresser un bilan des programmes, notamment en matière d'engagement de travaux par les collectivités ?

Dominique RAMARD



Bonjour à toutes et à tous. Le programme ACTEE est déjà à la troisième génération avec ACTEE+, qui dispose d'un budget de 220 M€ et succède à ACTEE1 (10 M€ de budget) et ACTEE2 (110 M€ de budget). Cette augmentation de l'enveloppe correspond aux besoins que nous avons identifiés sur les territoires, principalement pour la rénovation des bâtiments publics, mais également pour certaines thématiques annexes comme l'effacement et l'éclairage public. Le programme ACTEE comptait plusieurs branches dont le nom se rattachait au domaine de la botanique. Nous avons ainsi effectué des appels à projets Sequoia, Peuplier ou Merisier. Nous lançons désormais des appels à projets CHÊNE dans le cadre d'ACTEE+. Le jury de la troisième saison, intitulée CHÊNE3, se réunira le 3 juillet 2024 afin d'attribuer de nouveaux fonds aux futurs lauréats. 369 dossiers ont déjà été traités sous ACTEE+, contre 294 dossiers sous ACTEE2. Le montant d'aides, qui s'élevait à 97,6 M€ dans le cadre d'ACTEE2, atteint déjà 130 M€ pour CHÊNE1, 2 et 3. L'engouement pour ce programme est réel. Je tiens à souligner la difficulté pour certaines communes d'obtenir des moyens humains pour auditer le fonctionnement des bâtiments et identifier les bonnes étapes à suivre pour améliorer la performance énergétique. 310 économies de flux ont été accompagnés dans le cadre d'ACTEE2. 508 économies de flux supplémentaires seront déployés dans le cadre d'ACTEE+.

Ces personnels veillent à la réalisation d'audits de qualité et à l'identification des étapes à suivre pour atteindre les niveaux de performance attendue. Aujourd'hui, nous travaillons avec les équipes ACTEE à définir des indicateurs pertinents pour évaluer le taux de passage à l'acte. À ce jour, le nombre d'audits ayant généré des travaux est estimé à environ 30 %. Ce taux est supérieur aux valeurs mesurées sur d'autres dispositifs d'aide à la réalisation d'études. Autrement dit, seul un petit nombre de collectivités ayant réalisé les audits ne feront pas de travaux. La rénovation des bâtiments publics est une tâche difficile, qui doit parfois compter avec une certaine inertie dans la prise de décision, des difficultés de mobilisation des fonds et des complexités dans les usages et les techniques à employer. Un bon audit, une bonne programmation et des partenaires financiers et techniques adéquats permettent de mener ce travail de rénovation à bien. J'ai bon espoir que la quasi-totalité des audits génère des travaux.

Stéphane SIGNORET

C'est très intéressant de voir que les racines d'ACTEE ont bien poussé et ont permis tous ces déploiements, notamment sur les économies de flux. Dans l'industrie, le développement des responsables énergie n'est pas toujours aussi facile. Hervé DELVA, la ville d'Hazebrouck a élaboré un plan stratégique de sobriété et d'efficacité énergétique. Pourriez-vous nous rappeler sa finalité et nous expliquer comment vous avez utilisé le programme ACTEE pour mettre en place l'un des outils de cette stratégie, à savoir le schéma directeur immobilier énergie ?

Hervé DELVA



Bonjour à toutes et à tous. Hazebrouck, qui compte 22 000 habitants, possède un patrimoine relativement important. En juin 2022, nous avons élaboré un plan de sobriété et d'efficacité énergétique, qui a permis de structurer une démarche comportant un volet organisationnel et des fiches actions. L'objectif est de donner un cap à cette démarche, ce qui est indispensable pour fédérer l'ensemble des agents et les utilisateurs des bâtiments publics. Ce plan comporte plusieurs fiches actions, notamment le suivi des consommations, la sobriété énergétique des bâtiments et des utilisateurs (associations, écoles, agents), l'amélioration du patrimoine immobilier sur le plan de la performance énergétique, l'amélioration du réseau urbain de la ville, l'optimisation de l'éclairage public et sportif et le développement des énergies renouvelables. Ce plan a fait l'objet d'une délibération au conseil municipal et a été approuvé à l'unanimité en janvier 2023.

Parmi ces fiches actions, le schéma directeur immobilier énergétique nous a permis de poser les bases au niveau du patrimoine et rendre notre démarche cohérente. Il s'agit de bâtir les fondations d'une ingénierie sur nos bâtiments. Après les audits, nous travaillons à la mise en place d'une stratégie, puis nous recherchons les financements avant de réaliser les travaux. Cette démarche trouve un certain écho auprès de la collectivité. Elle a été mise en œuvre en collaboration étroite avec le syndicat du Territoire d'Énergie Flandre (SDIE), en particulier pour rédiger le cahier des charges, qui est basé sur la démarche Schem'ACTEE du programme ACTEE et a été adapté à la configuration de la ville et aux objectifs fixés.

Stéphane SIGNORET

Philippe ICKE, pourriez-vous présenter les actions que vous avez mises en place à l'aide du programme ACTEE ?

Philippe ICKE

Environ 10 ans auparavant, le Territoire d'Énergie Var s'est intéressé à la rénovation énergétique. À l'occasion d'un appel à projets de la région PACA, nous avons décidé de monter l'association L'Agence des politiques énergétiques du Var avec les communes forestières du Var. Cette association a reçu le label ALEC (Agences Locales de l'Énergie et du Climat). Nous avons travaillé ensemble pour candidater au programme ACTEE, qui nécessitait la présence d'un porteur de projet public.

Nous participons à ce programme depuis 2021, ce qui nous a permis de monter des projets en fédérant les communes et les EPCI. Nous avons ainsi fédéré 134 communes sur les 153 communes que compte le département du Var, ce qui constitue un taux de réussite très élevé. Nous avons également fédéré 6 EPCI à fiscalité propre. Le programme ACTEE a beaucoup apporté à notre département. Nous avons bénéficié d'un logiciel de suivi des consommations et avons réalisé 453 audits énergétiques et thermiques. Nous avons pu financer 13 économies de flux, qui sont répartis sur l'ensemble du territoire dans les communes et les EPCI, 33 projets de maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'apport d'ACTEE s'élève à près de 3,2 M€ pour des dépenses de 5,4 M€, ce qui montre l'importance décisive de ce financement.

Stéphane SIGNORET

Éric TREVOIZAN, vous êtes au côté des entreprises qui peuvent accompagner les collectivités dans la réalisation de ces travaux. La FEDENE promeut le contrat de performance énergétique. Faut-il encore faire œuvre de pédagogie concernant ce dispositif ? Comment le programme ACTEE peut-il inciter les collectivités à s'orienter vers ce type de contrat ?

Éric TREVOIZAN

En premier lieu, il est essentiel de savoir où l'on souhaite aller. Le schéma directeur est important pour tracer une trajectoire future en fonction de ses usages et de ses besoins. La FEDENE intervient sur environ 70 % du parc des bâtiments des collectivités et de l'habitat à travers des contrats de maintenance ou des contrats de résultats. Le contrat de performance énergétique est un montage contractuel solide garantissant la performance. Il en existe environ 400 en France, qui concernent principalement de grandes collectivités. Aujourd'hui, ce dispositif est mal connu, mal compris et peu utilisé. Il faut en faire la promotion et être présent sur le terrain. Ce CPE atteint les résultats fixés dans la quasi-totalité des cas. Je salue les initiatives du côté d'ACTEE. Il faut réaliser des études d'opportunité et des études de faisabilité. Il existe également des outils intéressants, notamment le clausier CPE, élaboré par la FNCCR et ACTEE, et les fiches thématiques du CEREMA et de la FinInfra.

Le guide de la FEDENE intitulé « Le CPE et les collectivités » définit le CPE, ses enjeux et les objectifs à atteindre, en mettant en avant le rôle central des syndicats départementaux d'énergie. Ce document sera mis à disposition de la FNCCR. Il faut faire œuvre de pédagogie, car ces travaux sont souvent techniques et les procédures à suivre sont complexes.

J'ai sélectionné trois exemples pour illustrer ce type de contrat. Le premier concerne la ville de Lyon et porte sur un musée et une piscine, ce qui implique des engagements énergétiques et en usages (sécurité, santé et énergie). Le montant de l'investissement est de 3,7 millions d'euros. Il s'agit de réaliser la rénovation énergétique en s'appuyant sur le schéma directeur et non sur le budget disponible. Si les économies d'énergie ne sont pas atteintes, le prestataire s'engage à prendre en charge les surcoûts et à garantir des objectifs fixés. Le deuxième exemple concerne les bâtiments communaux de la ville d'Istres. Je fais un lien avec la conférence très intéressante sur les réseaux de chaleur qui s'est tenue ce matin. La rénovation globale implique de travailler sur la sobriété, l'efficacité énergétique et la production. En effet, il est parfois moins onéreux de s'orienter vers des mesures de décarbonation. En l'occurrence, un réseau de chaleur biomasse a été créé pour un investissement de 12 M€. Ce projet prévoit également la rénovation de 24 chaufferies, de menuiseries, de toitures, et l'isolation extérieure de 8 écoles. Il est possible de globaliser l'ensemble de ces travaux en face de la baisse des consommations. Le troisième exemple met en avant le travail du Syndicat départemental d'énergie de Haute-Savoie, qui, à travers un marché global de performance, a créé un réseau de chaleur dans la commune d'Abondance afin de réaliser une économie d'énergie de 93 %. Il s'agit de l'une des solutions pour créer un petit réseau. Aujourd'hui, le réseau de chaleur est très peu utilisé pour les petits réseaux, car les aides de l'ADEME sont insuffisantes. Les syndicats d'énergie ont un rôle central à jouer en la matière.

Stéphane SIGNORET

Jean-Luc DUPONT, quel est votre point de vue sur ce type de démarche ? S'agit-il typiquement du genre d'outils à la main des collectivités ? Outre les projets de rénovation, j'ai compris que le volet concernant l'éclairage urbain vous tenait à cœur.

Jean-Luc DUPONT

Tout à fait. La crise énergétique a obligé les collectivités à réfléchir au mode de gestion et d'usage



de leurs équipements publics. Nous avons constaté qu'un meilleur pilotage et des consignes claires aux usagers des bâtiments publics permettaient de générer des économies sans effectuer d'investissement particulier. Outre cette première étape de sobriété et d'efficacité énergétique, les objectifs à atteindre exigent un bon diagnostic et un programme d'investissement. Les équipes d'ACTEE souhaitent que les études réalisées mènent à des travaux. Le programme ACTEE s'attache à sélectionner des propositions efficaces et s'appuie sur la règle des « 80-20 », qui consiste à aller chercher 80 % de l'optimal du bâtiment en assurant 20 % de l'investissement initial. Les maires doivent montrer leur engagement dans une démarche plus globale en association avec l'ensemble des acteurs concernés. **Le travail des économistes de flux permet d'identifier les bâtiments à rénover en priorité. Il est très important de s'appuyer sur un tiers qui n'est pas intéressé.** Il est à noter que la part de la dépense des collectivités en électricité liée à l'éclairage public est comprise entre 30 % et 40 %. Je ne suis pas opposé à l'extinction des luminaires. Toutefois, certains lieux s'y prêtent mal. **Par ailleurs, on peut préférer opter pour le maintien de cette forme de confort à travers l'optimisation des charges de fonctionnement en s'appuyant sur des sources moins énergivores, en abaissant la puissance et en travaillant à définir des zones ciblées afin de mieux piloter les usages.** Le programme Lum'ACTEE accompagne les collectivités en ce sens. Les améliorations dans ce domaine sont d'ailleurs parfois plus rapides qu'en matière de rénovation énergétique des bâtiments.

Stéphane SIGNORET

Monsieur DELVA, comment peut-on identifier les cibles prioritaires ? Pourriez-vous nous présenter des exemples de travaux que vous avez réalisés grâce aux différents programmes ACTEE auxquels vous avez répondu et comment ces travaux s'articulent-ils dans le temps ?

Hervé DELVA

Le schéma directeur immobilier énergétique nous a apporté un certain éclairage sur nos bâtiments et la manière d'améliorer la performance énergétique. Certains bâtiments sont tellement énergivores qu'il est parfois moins onéreux de les abattre et de les reconstruire. La temporalité constitue souvent un frein à la rénovation énergétique, dans la mesure où la durée de ces projets dépasse souvent la durée des mandats des maires. En outre, la rénovation des installations est souvent peu visible et n'emporte donc pas toujours l'adhésion des populations, alors même que ces travaux ont des répercussions directes sur le montant de l'impôt.

Stéphane SIGNORET

Il peut être utile d'ouvrir le chantier de la rénovation par les écoles, car ces travaux sont visibles.

Nicolas TURCAT, le programme ÉduRénov permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation. La Banque des territoires accompagne ainsi 10 000 projets. Pourriez-vous nous en parler ?

Nicolas TURCAT



L'école est l'un des bâtiments les plus symboliques des communes. Elle contribue également à leur attractivité et représente l'ancrage territorial des familles. Elle constitue l'un des derniers grands services publics de proximité, qui est quotidiennement fréquenté par environ 20 millions de personnes. Le programme

ÉduRénov vise à massifier la transition écologique en dédiant la Caisse des dépôts à cet axe fort. Cette dynamique de massification est difficile à mettre en œuvre. Nous finançons, accompagnons et valorisons 10 000 projets. Il faut également trouver des moyens et des relais. L'un des éléments de cette dynamique est la création de partenariats avec des acteurs qui ont une bonne compréhension du niveau local. La Caisse des dépôts est dotée de directions régionales bien implantées accompagnant des clients de longue date, mais ne disposant pas de la profondeur de vue d'un syndicat d'énergie ou d'une ALEC. **Le partenariat avec ACTEE était donc naturel. Il s'agissait de stimuler et d'accélérer les projets d'éducation à travers CHÊNE1, 2 et 3, en capitalisant sur le réseau d'ACTEE.** Par ailleurs, ce programme, qui concerne aujourd'hui 1 654 projets, en impliquera probablement 2 900 à compter du 1^{er} juillet 2024. La dynamique est donc très forte, grâce à ACTEE. Cette liste de projets n'a pas été définie en amont. Elle repose sur l'adhésion et les projets politiques des uns et des autres. **Nous fournissons les outils et les ressources pour simplifier l'accès des collectivités à des projets.** Ces derniers sont progressivement documentés. Nous en publierons environ 100 à la rentrée en partageant des retours d'expérience d'élus.

Stéphane SIGNORET

De nombreux projets sont au niveau de l'audit. Comment pouvez-vous stimuler ces actions ?

Nicolas TURCAT

S'agissant de l'ingénierie, on peut citer le bonus scolaire. Concernant les travaux, il existe d'autres formes de financement : les subventions, l'autofinancement et les prêts. L'appartenance à ÉduRénov simplifie grandement les demandes de prêt. Il s'agit plutôt de prêts sur des projets de long terme à 25 ans appuyés sur le livret A. Il me semble intéressant d'un point de vue symbolique de financer les projets de rénovation énergétique avec l'argent des concitoyens. Nous disposons également de l'outil de l'intracring, qui correspond à une avance remboursable permettant de financer un projet en s'appuyant sur les économies d'énergie. Ce dispositif est plus adapté aux travaux à gain rapide (13 ans) avec des taux très intéressants. Le groupe La Poste fait désormais partie du groupe Caisse des dépôts. Nous avons aussi un partenariat avec la société Économie d'énergie autour de la problématique des CEE, qui reste une source de financement pour de nombreuses collectivités locales. La Banque des territoires sera ravie d'accompagner des projets en tiers financement, qui sont financés par la Direction d'investissement.

Stéphane SIGNORET

Dominique RAMARD, au vu du contexte actuel, pensez-vous que les collectivités sont prêtes à franchir le pas de la massification ?

Dominique RAMARD

Je crains que nous ne soyons pas complètement prêts. Je croise encore certains maires qui sont fiers d'avoir pu réaliser des travaux sans recourir à l'emprunt. Il me semble aberrant de consacrer l'intégralité de son autofinancement à un seul projet, alors qu'un emprunt permet de lisser la dépense et que les travaux engagés génèrent des économies en matière de charges de fonctionnement et engendrent par là même de l'autofinancement supplémentaire. Force est de constater qu'en termes d'ingénierie financière, de nombreuses communes sont encore loin de recourir à la massification ou, au moins, de modifier leurs pratiques de financement. Il faut développer une ingénierie financière supplémentaire. Nous travaillons avec la Banque des territoires au déploiement rapide sur le terrain de moyens visant à faciliter la bascule des études vers les travaux. Il faut aider les maires à constituer les dossiers de demandes de subventions, qui deviendront de plus en plus complexes. On peut regretter que de nombreuses fiches CEE soient omises, alors que les travaux réalisés sont éligibles à ces certificats. Ce mode de financement est aujourd'hui complètement oublié. Nous devons nous doter de moyens humains supplémentaires. Les collectivités sont invitées à participer à l'effort national de baisse de la dépense publique. Toutefois, la dépense publique consacrée à la rénovation énergétique du bâtiment est une dépense positive. Ce secteur ne doit donc pas être mis à contribution pour réduire le budget public globalisé. Les CEE sont actuellement largement critiqués. Pourtant, malgré certaines erreurs, ce dispositif ne mérite pas d'être rejeté en bloc, car il a eu de nombreux effets positifs. Le programme ACTEE est d'ailleurs garant du bon usage des CEE, puisque nous justifions en permanence le bon usage de ces fonds auprès du ministère. Ce mode de financement doit être maintenu, voire développé afin de promouvoir la massification.

Stéphane SIGNORET

Il est vrai que certains sont fortement tentés de couper ces budgets, notamment les CEE, ce dont on peut s'étonner au regard des efforts fournis depuis au moins 10 ou 15 ans.

Monsieur TREVOIZAN, vous avez évoqué le marché public de performance énergétique à paiement différé, qui a été mis en place en octobre 2023. Comment les collectivités peuvent-elles se saisir de ce mécanisme ?

Éric TREVOIZAN

Cette nouvelle disposition constitue une brique supplémentaire au marché global de performance. Le paiement différé permet de compenser le surinvestissement en équilibrant les budgets d'investissement et de fonctionnement grâce aux économies d'énergie. Il est même parfois possible de réaliser des travaux complémentaires. Ce dispositif n'a pas de seuil bas. Il est donc tout à fait adapté aux petites collectivités, avec la volonté d'aller plus loin : la massification. Je fais ici le lien avec le rôle des syndicats. Du point de vue de l'opérateur, cet outil implique une prise de risques. Investir plus pour un opérateur signifie un périmètre de contrat plus important, donc la possibilité de prendre des risques. Ce type de contrat a la particularité d'être plus long, et permet donc de prendre davantage de risques. En outre, dans le cadre d'un CPE, des économies supérieures à 35 % permettent de doubler les CEE. Enfin, les travaux de sobriété, d'efficacité et de décarbonation donnent plus de chance de bénéficier d'une stabilité des prix dans la durée. Je fais ici référence aux 80 piscines qui ont dû fermer en France, car elles n'étaient pas connectées à un réseau de chaleur biomasse. Nous devons faire la promotion de cet outil.

Stéphane SIGNORET

Philippe ICKE et Hervé DELVA, que pensez-vous de ce marché à paiement différé ? Êtes-vous prêts à l'utiliser ? La massification exige d'ailleurs des artisans et des entreprises capables de réaliser les travaux prévus.

Philippe ICKE

Tous les outils qui amènent à travailler sur ce sujet sont intéressants. Il convient en premier lieu de prendre en compte les intérêts de la commune. Les élus doivent tenir compte de la problématique de rénovation, qu'il n'est pas toujours financièrement possible de traiter de manière globale. En tant qu'élu, j'ai moi-même des difficultés à faire accepter les projets de rénovation. Les syndicats d'énergie sont des vecteurs importants de mutualisation et de massification.

Le dispositif dérogatoire de ce type de marché demande des études préalables. On peut se demander si tous les opérateurs économiques, y compris les opérateurs économiques locaux, sont capables de porter ce type de marché, qui a l'avantage de donner des objectifs au délégataire en termes de performance et de suivi des installations. Ce type de marché permet également de fixer des objectifs de qualité et de suivi dans le temps. Ici encore, il faut se demander si les opérateurs locaux auraient accès à ce dispositif.

Hervé DELVA

Comme pour le mixte énergétique, il est important de diversifier les financements. Le tiers financement doit être adapté au bâtiment et à l'usage qui en est fait. Le marché global de performance énergétique est intéressant dans certaines situations, notamment pour les écoles et les piscines. Par ailleurs, il est à noter que les exploitants de chauffage n'ont pas toujours intérêt à économiser l'énergie, notamment dans le cadre des contrats classiques P1 (combustible), P2 (entretien) et P3 (garantie totale d'une installation de chauffage), puisque la baisse des consommations a un impact sur le contrat P1. **En ce qui concerne les financements, le marché global de performance énergétique et l'intracring sont des outils de valeur. On ne saurait en outre sous-estimer l'importance des subventions qui conditionnent souvent le lancement d'un projet.**

Stéphane SIGNORET

Monsieur DUPONT, en Indre-et-Loire, votre syndicat a établi des partenariats pour assurer le passage aux travaux de rénovation. Qui sont ces partenaires et comment se répartissent-ils les différentes actions ?

Jean-Luc DUPONT

Le défi consiste à décliner un grand programme national sur des territoires qui ont chacun leurs particularités. Dans notre département, nous nous appuyons sur l'existence d'une agence départementale, portée par le Conseil départemental, d'aide aux collectivités locales. Au moment où l'agence locale de l'énergie et du climat avait du mal à trouver sa place, nous avons intégré ADIL-France Rénov' dans le dispositif d'ingénierie globale. Cela nous permettait de disposer du volet d'aide pour la maturation des dossiers sur l'ingénierie, le volet sur l'architecture et le volet sur l'énergie.

L'agence départementale constitue donc un guichet unique. Si un programme ne comporte qu'un volet énergétique, il est porté directement par le syndicat avec le programme ACTEE et nous assurons l'accompagnement, y compris sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Si le projet comporte également un volet architectural, il est porté par l'agence d'ingénierie avec le concours du syndicat d'énergie sur le volet énergétique. L'existence de ce guichet unique constitue une alternative heureuse au fonctionnement en silo. Cette structure a un effet levier puissant sur la mise en œuvre. Il me semble que la simplification des mécanismes nationaux nous ferait gagner en efficacité et en fluidité.

Stéphane SIGNORET

Disposer de compétences pour la maîtrise d'ouvrage constitue un autre enjeu pour les collectivités. Je crois que vous avez mis en place des formations à cet effet.

Jean-Luc DUPONT

Les administrateurs du programme ACTEE sont conscients qu'un programme de cette ampleur génère des besoins en ingénierie et en moyens humains très importants. Aucune formation universitaire ne produit des économistes de flux ou des conseillers en énergie partagée. Nous avons rencontré l'ADEME, qui propose déjà des modules de formation initiale. En revanche, nous souhaitons aller plus loin en matière de formation continue en identifiant les antennes universitaires capables d'établir des passerelles avec leurs propres cursus génériques et ainsi de professionnaliser ce domaine. Nous avons besoin des moyens humains maintenant, ce qui nécessite d'accélérer le développement de l'outil de formation. Les modules ont été définis. Nous nous appuyons sur les modules du CNFPT afin de décliner des modules complémentaires pour être au plus près du besoin. Le marché public que nous sommes en train de déployer nous permettra de proposer un spectre de formation complet dès 2025 et garantir l'employabilité immédiate des personnes formées.

Stéphane SIGNORET

Le marché global de l'emploi autour des métiers de la transition énergétique est relativement tendu.

Philippe ICKE, comment accompagnez-vous les petites communes, qui ne disposent pas toujours des ressources humaines nécessaires ?

Philippe ICKE

C'est difficile. Le Var est relativement peuplé et comporte une partie rurale qui s'étend de Néoules en centre Var aux Salles-sur-Verdon dans le haut Var, avec des communes de moins de 1 000 habitants qui s'engagent dans la rénovation énergétique. La préoccupation des élus est d'aider ces communes à aller au-delà de l'audit. Le syndicat leur apporte des solutions en s'appuyant sur un service de transition énergétique, ATE 83. Nous avons beaucoup de demandes portant sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, notamment des écoles. Nous profitons des programmes de la Banque des territoires et du Fonds Vert. En outre, nous apportons des solutions opérationnelles concernant le passage d'un marché, la recherche d'un auditeur ou d'un maître d'œuvre. Ce volet est très précieux pour les communes.

Hervé DELVA

Le territoire d'énergie Flandre compte 200 000 habitants répartis dans 98 communes. Ce territoire bénéficie du travail d'économies de flux de talent. Les économies de flux œuvrent au nom et pour le compte des collectivités, notamment les collectivités rurales, leur apportant un soutien technique, financier et même juridique. Dans le territoire d'énergie Flandre, nous avons réalisé près de 130 audits, dont 40 ont donné lieu à une rénovation et 8 sont en cours de prise de décision.

Stéphane SIGNORET

Dominique RAMARD, les relations avec le secteur privé doivent-elles évoluer ?

Dominique RAMARD

Je souhaiterais ajouter un point concernant la relation entre les différents acteurs. Je partage ce qui a été dit sur la bonne coordination entre ceux qui sont déjà aux côtés des collectivités pour nous aider à accélérer. J'aimerais transmettre un message à l'attention des entreprises. Les problématiques techniques ne doivent pas faire oublier

les questions d'usage. Il faut s'assurer que les usagers pourront prendre en main le bâtiment rénové qui sera mis à leur disposition à l'issue des travaux de rénovation. Il reste un travail important à effectuer en matière d'accompagnement des usagers.

Stéphane SIGNORET

Je me tourne vers le public pour recueillir des questions ou des remarques.

Julien MOREAU (de la salle),

Directeur général adjoint du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)

J'ai deux sujets de débats. En ce qui concerne l'ingénierie financière auprès des petites communes, nous avons conçu un programme de maîtrise d'ouvrage déléguée, ce qui a occasionné certaines difficultés juridiques entre la préfecture, la commune et le Sydev. La FNCCR a encore du travail pour aller plus loin et ne pas se contenter de se positionner comme AMO. Ce programme progresse, mais l'ingénierie juridique et financière mérite d'être abordée au sein de la FNCCR afin qu'un syndicat puisse se positionner comme maître d'ouvrage délégué de manière presque automatique. Par ailleurs, nous avons envisagé la possibilité de recourir au dispositif de l'*intracting*. Toutefois, il fallait mobiliser un bureau d'études extérieur pour établir un chiffrage des économies réalisées et du temps d'amortissement. De ce fait, le gain réalisé en taux d'intérêt aurait été perdu en études. Nous avons donc finalement décidé de renoncer à ce type de prêt. Cela est regrettable, puisque les économies de flux du syndicat ou de l'EPCI sont parfaitement capables d'évaluer les économies réalisées, d'autant plus que nous nous basons sur des fiches CEE et des standards de qualité.

Dominique RAMARD

Nous réfléchissons à la simplification du montage juridique de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Au niveau ACTEE, nous examinons la possibilité d'aller plus loin et j'espère que nous pourrions également financer les travaux en nous appuyant sur une ingénierie qui nous permettra d'accompagner les communes en globalité.

Nicolas TURCAT

En ce qui concerne l'*intracting*, j'ai connaissance de cette contrainte portant sur le BET extérieur. Pour des raisons réglementaires, nous devons disposer d'une documentation extérieure. Les frais liés au recours à un BET extérieur sont pris en charge par la Banque des territoires. Je partage néanmoins le constat qui vient d'être fait. Il s'agit d'une piste d'amélioration évidente.

Michel MAYA (de la salle),

Maire de Tramayes (Saône-et-Loire)

Je suis maire d'une commune de 1 000 habitants. Je voudrais revenir sur une remarque de Monsieur DELVA concernant le fait qu'il est parfois moins onéreux de reconstruire à neuf que de rénover un bâtiment existant. Cette approche est pratiquement impossible du fait de l'écoconditionnalité des aides, qui nous pousse à faire de la rénovation et non de l'amélioration. Les projets de déconstruction-reconstruction ne sont pas subventionnés.

Hervé DELVA

Oui, vous avez tout à fait raison. Ce sujet doit interpellé les financeurs. Il devrait être possible de bénéficier des aides à condition de justifier que le coût de rénovation d'un bâtiment est supérieur à celui de sa reconstruction. Il s'agit d'une piste de réflexion pour les tiers financeurs.

Olivier DEHAESE (de la salle),

Président du Syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), membre du bureau de la FNCCR

Je confirme que les opérations de démolition-reconstruction ne sont pas éligibles aux subventions DSIL et au Fonds Vert, ce qui rend l'équation économique plus difficile à résoudre. Par ailleurs, l'appel à la suppression des CEE au motif que des abus ont été commis me semble de très mauvaise foi. Ces errements ne sont pas le fait des collectivités ou des groupements de collectivités dans le champ d'usage des certificats d'énergie. Nous étions soumis à une fréquence de contrôle très supérieure aux autres acteurs du domaine. Ces abus concernaient en réalité les programmes d'isolation à 1 euro à destination des particuliers payés par des CEE. Il est choquant d'invoquer ces dysfonctionnements pour justifier la suppression de cette aide économique pourtant très utile aux collectivités locales pour la rénovation de leur patrimoine.

Éric TREVOIZAN

Oui, c'est une très bonne remarque. La perception de CEE par les collectivités est associée à un processus de gestion de l'énergie. Nous mettons ce sujet en avant auprès des pouvoirs publics. Aujourd'hui, nous sommes capables de mesurer la performance, ce qui est très différent de l'offre d'isolation à 1 euro.

Stéphane SIGNORET

Nous verrons ce que donne l'hypothèse d'une suppression du dispositif des CEE. Pour l'avoir suivi depuis sa naissance en 2006, je confirme qu'il a été confronté dès l'origine à des oppositions.

Nicolas TURCAT

Les projets de démolition suivie d'une reconstruction à neuf ont été intégrés à ÉduRénov. Nous accompagnons ainsi 3 projets de ce type, qui ont été amplement justifiés. Nous finançons au même taux la rénovation en prêt d'une reconstruction.

Hervé DELVA

En ce qui concerne les CEE, il est anormal que les collectivités soient pénalisées alors qu'elles respectent les procédures réglementaires. J'ai compris que la FNCCR allait émettre une motion pour signifier son opposition à la mise en place de nouvelles modalités de contrôle et à la réduction du montant des CEE, notamment dans le domaine de l'éclairage public. Dans notre territoire, les CEE représentent 10 % du financement de l'éclairage public. Je pense que les collectivités sont des tiers de confiance qui méritent qu'on leur fasse confiance en matière de gestion des CEE.

De la salle

J'ai effectué la rénovation complète d'une ancienne gendarmerie d'une surface de 900 mètres carrés. Je n'ai pu obtenir que 35 000 € de CEE pour effectuer de nombreux travaux comme l'isolation extérieure et le changement de toutes les fenêtres. En revanche, j'ai été sollicité par un opérateur pour isoler les points chauds de mon réseau de chaleur. Je m'étonne que cet opérateur ait obtenu 50 000 € pour effectuer des travaux peu importants et rapides.

Stéphane SIGNORET

Les fiches ne sont pas toutes les mêmes. Il aurait été utile de développer la question du prêt intracting. N'hésitez pas à poser vos questions à Monsieur TURCAT à l'issue de la séance.

Merci à nos intervenants pour leurs explications. Bonne fin de journée à tous.



Stand ACTEE



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39^e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Philippe Barbosa